Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_236-DE

Vals de Saintonge Communauté

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 2 novembre 2026

Objet : Adhésion à la centrale d'achat de Nouvelle-Aquitaine

Numéro de délibération : CC2026_236

L'an deux mille vingt six, le deux novembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 26 octobre 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Eric POISBELAUD, Cédric TRANQUARD, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain CHUTEAU, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Gwendoline CAQUINEAU, François PASQUET, Laurent RIGLET, Annie POINOT-RIVIERE, Cyrille BONNET, Eric MEHDAOUI, Rose-Marie NICOLAS, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Germain HENNION, Guillaume BORDRON, Stéphanie GRIMAUD, Jean-Claude ALLEIN, Géraldine DUPAS, Cyril ROY, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Manon CANTI, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Baptiste SUREAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Jacky RAUD, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Yohann GERAL, Didier REIGNER, Fabien DUBUS, Sylvain MARCHAL, Rachel DRON, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Valérie FLOCH-RUJU, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Marylène JAUNEAU, Denis PETONNET, Laurent FLAMENT, Mathilde MAINGUENAUD, Jacques CASTAGNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, François PINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Herve DE LARQUIER, Jacques CHASSERIAUD, Antony MATTIUZZO, Laurent BOUILLE, Gilles BELON, Didier DAUNIZEAU, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROULLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :
Pascal SAGY donne pouvoir à Pierre DENECHERE
Roseline GICQUEL donne pouvoir à Marie-José TRICHET
Corinne ETOURNEAU donne pouvoir à Françoise MESNARD
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Cathy RULLAUD-MICHEL donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Laurent FLAMENT
Fabrice RENAUD donne pouvoir à Jean-Michel MANCEAU

Absents :
Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Alain BILLAUD, Jean-Luc PATCINA, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Jérôme CAILLAUD, Philippe HARMEGNIES, Vincent GINDRAU, Alain INGRAND, Thierry BROSSARD, François ROUSSELOT, Sophie BELLEBEAU, Clement

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_236-DE

PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Remi MARBOEUF, Patrick XICLUNA, Gérard BIELKA, Frédéric MICHEAU, Bruno MAPAL, Thierry GIRAUD, Bruno POMMIER, Frederic BASSE, Pascal MARTINEAU, Jean-Claude GODINEAU, Francette GUICHARD, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Philippe MERCIER, Pierre TEXIER, Jean-Claude MARTEAU

Secrétaire de séance :
Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick
GROS Véronique

Nombres de membres :
En exercice : 139
Quorum : 70
Présents : 101
Votants : 108
Pouvoirs : 7

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_236-DE

Adhésion à la centrale d'achat de Nouvelle-Aquitaine

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et ses articles L. 2113-2 et suivants,

Vu le projet de convention d'adhésion à la centrale d'achats de Nouvelle-Aquitaine Mobilités ainsi que ses statuts,

Vu la possibilité pour les collectivités d'adhérer à une centrale d'achat pour bénéficier de tarifs négociés sur des prestations et fournitures,

Considérant l'intérêt de Vals de Saintonge communauté de bénéficier d'un dispositif de commande de fournitures et/ou services en matière de mobilités,

Considérant la gratuité d'adhésion pour les entités publiques,

La présidente informe que par délibération du 28 juin 2023, le syndicat mixte « Nouvelle-Aquitaine Mobilités » s'est constitué en centrale d'achats territoriale afin de promouvoir la coopération et la mutualisation des achats sur son territoire et répondre aux justes besoins des territoires en matière de mobilités.

Ce dispositif d'achat mutualisé, prévu par les articles L. 2113-2 et L. 2113-5 du Code de la commande publique, est ouvert aux acheteurs publics de son territoire que sont les membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilités ou toutes collectivités, groupements ou autres personnes morales de droit public engagés dans la mobilité et intervenant sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine.

Vals de Saintonge Communauté est engagée dans un contrat opérationnel de mobilité avec la région Nouvelle-Aquitaine et développe des actions en partenariat avec ses communes membres. La communauté de communes et ses communes membres sont donc éligibles à une adhésion à la centrale d'achat de Nouvelle-Aquitaine Mobilités.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités, agissant en qualité de centrale d'achats territoriale, est compétente pour exercer une activité de passation de marchés publics ou d'accords-cadres de fournitures et/ou prestations intellectuelles (arceaux vélos, service de covoiturage…) au profit de ses adhérents et d'acquérir des fournitures ou des services pour le compte de ses adhérents. Cette activité a pour objectifs la fourniture en grandes quantités de fournitures ou services permettant ainsi d'obtenir des prix plus attractifs.

Les dispositifs prévus par la convention d'adhésion jointe à la présente délibération, et les statuts de la centrale d'achat territoriale, ont pour objet d'organiser les rapports entre ladite centrale d'achat, ses adhérents, et les titulaires des marchés.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver les termes des statuts de la centrale d'achat territoriale annexés à la présente délibération,
- de signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 98
- Contre : 3
- Abstention : 7

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_236-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,



La Présidente Mme Mesnard Françoise de Vals de Saintonge Communauté
9 nov. 2026



1er Vice-President Mr Chedouteaud Stéphane - Grands projets et équipements communautaires
9 nov. 2026